

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 4 avril 2023 à 18h

**Date de convocation** : le 28 mars 2023

**Secrétaire de séance** : Liliane POIVERT

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

**Nombre de membres en exercice** : 34

**Nombre de membres présents votants** : 19

**Mesdames** : Chantal GANTCH, Martine LECOULEUX, Emeline BOURDAT-BRISSEAU, Liliane POIVERT, Karine MAUBERT SBILE, Aurore ROSSI

**Messieurs** : Philippe BUISSON, Denis SIRDEY, Jacques BREILLAT, Thierry BLANC, Antoine GARANTO, Bernard LAURET, Philippe BECHEAU, Alain VALLADE, Daniel FENELON, Marc SAHRAOUI, José BLUTEAU, Pierre ROBERT

## Objet : Vote du Budget Primitif Principal de l'exercice 2023

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires, qui s'est tenu le 2 mars 2023, le Président Jacques BREILLAT, propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2023 tel qu'établi selon les recommandations dudit débat (sur la base d'une cotisation portée à **3,05 €** par habitant).

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des mandats exprimés :**

- d'adopter le Budget Primitif Principal de l'exercice 2023 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais,
- d'adopter le montant de la cotisation annuelle 2023 par habitant (population municipale INSEE 2020) des intercommunalités adhérentes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais à hauteur de 3,05 €,
- de procéder à l'appel du solde des cotisations auprès des intercommunalités adhérentes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,  
Le 04/04/2023

La secrétaire de séance,  
Liliane POIVERT



Le Président,  
Jacques BREILLAT

